

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 8

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

=====

L'an deux mil vingt-deux et le 7 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET
Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme MAIS - Mme BROGLY

Absent : M. CALMET

7 - ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS

Madame la Vice-présidente informe Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration d'un don en numéraire au CCAS.

Conformément à l'article L2242-4 du CGCT, Monsieur le Maire, Président du CCAS a accepté le don ci-dessous à titre conservatoire dans l'attente de la décision du CCAS :

- **400 €** par chèque du 20/11/2022 de l'association des Kiwanis, afin de soutenir les actions du CCAS pour les plus démunis ;

Aussi, conformément aux dispositions citées, Madame la Vice-présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter ce don d'un montant de **400 €** de l'association des Kiwanis.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT
- T, Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

DECIDE à l'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Président à accepter cette donation.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20221207-2022-12-07D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Affichage : 09/12/2022

Véronique VIENOT, Vice-présidente

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT